

Mise en ligne : 30 juin 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

PARLIER ET FERMAUD-MAROC, Casablanca
Société cadette de Parlier et Fermaud (ex-Parlier et Krüger), Alger,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Parlier_et_Kruger-Alger.pdf
vins et boissons diverses

Publicité
(*La Vigie marocaine*, 26 septembre 1947)

P. K.
LA MARQUE DE LA QUALITE
rappelle aux
GOURMETS ET CONNAISSEURS
que l' **ali djara**
doit être vendu uniquement en
bouteilles bordelaises munies de
l'étiquette ci-contre
Demandez également chez votre
fournisseur habituel, les
Vins sélectionnés d'Algérie
Rouge PEKA - Rosé ALPEKA
Blanc CHEBLIR
des vins de classe, parfaits et suivis
29 à 37, r. des Français, Roches-Notres Casa : Tél. : A. 91-64

PARLIER & FERMAUD. ALGER
MAISON FONDÉE EN 1847
PK
ali djara
VIN FIN D'ALGÉRIE
Récolte 1942
PARLIER & FERMAUD
CASABLANCA

P.K. : Parlier et Krüger

ÉCHOS
(*La Vigie marocaine*, 30 octobre 1947)

M. Entz Léon, ex-agent général des Éts Parlier et Fermaud d'Alger, a l'honneur d'informer son honorable clientèle, qu'à la suite du rachat par sa commettante, de sa carte d'agent général, et de la cession de ses parts sociales dans la S.A.R L Parlier et Fermaud Maroc à cette même société, il ne représente plus les vins Ali Djara.

Il prie cette aimable clientèle de reporter la confiance, dont elle l'avait honoré, sur la Sté Parlier et Fermaud Maroc, qui lui fournira toujours les vins réputés qu'il s'enorgueillissait de représenter et de vendre.

Publicité
(*La Vigie marocaine*, 27 et 30 décembre 1947)



Le vin fin
« ali djara »

est mis en bouteilles « BORDELAISES » par groupe automatique suivant la dernière technique dans les CHAIS de :

PARLIER & FERMAUD

29 à 37, Rue des Français
CASABLANCA - Tél. A. 91-64

Distributeurs exclusifs pour le Maroc :

Vins sélectionnés :

Rouge PEKA
Rosé ALPEKA
Blanc CHEBLIR

des vins de classe, parfaits et suivis

Exigez partout les VINS
P K
LA MARQUE DE LA QUALITE

Un vrai vin fin
Léger, spirituel
il fait honneur
à votre table!

ALI DJARA

ROSE, ROUGE
et surtout
BLANC de BLANC

PARLIER & FERMAUD, Succ.^{rs} ALGER

LA MARQUE DE LA QUALITE

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DU MAROC
38, rue Gallieni, Casablanca

Cessions de parts
Modifications statutaires
Transformation en société anonyme
Transfert du siège social
« OMNIUM DES ROCHES-NOIRES »
« ORON »
(*La Vigie marocaine*, 29 octobre 1948)

I. — Par acte sous seings - privés, en date à Casablanca du 4 octobre 1948, la société à responsabilité limitée « Parlier et Fermaud », au capital de 300.000 francs, dont le siège social est à Alger, 9, rue Beauregard, a cédé à la Compagnie générale du Moghreb, société anonyme au capital de 10.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, 122, rue Franchet-d'Esperey, à M. Louis de Launay, administrateur de sociétés, demeurant à Casablanca, 122, rue Franchet-d'Esperey ; à M. Eugène Warin, demeurant à Casablanca, 51, rue Georges-Mercié ; à M. Charles Trouillet, demeurant à Casablanca, 25, avenue d'Amade ; à M. Marc Roussel, demeurant à Casablanca, 36, rue Nationale, et à l'Union industrielle et commerciale casablancaise, par abréviation « UNICCA », société anonyme au capital de 1.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, 122, rue Franchet-d'Esperey, les 2.000 parts sociales de 1.000 francs chacune lui appartenant dans la société « OMNIUM DES ROCHES-NOIRES », par abréviation « ORON », société à responsabilité limitée au capital de 4.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, rue des Français.

.....

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DU MAROC

Augmentation de capital
Transformation en société anonyme
Modifications statutaire»
« PARLIER et FERMAUD »
(Anciennement Établissements PARLIER et FERMAUD)
(*La Vigie marocaine*, 30 octobre 1948)

I. — L'assemblée générale extraordinaire des associés des Établissements PARLIER et FERMAUD, société à responsabilité limitée au capital de 65 000 francs, dont le siège social est à Casablanca, 33 à 45, rue des Français, qui s'est tenue le 12 octobre 1948, a :

1) porté le capital social de 65.000 francs A 325.000 francs par prélèvement sur les réserves figurant au dernier bilan de la société et création de 280 parts nouvelles de 1.000 francs chacune attribuées aux associés actuels à raison de quatre parts gratuites pour une ancienne ;

2) modifié en conséquence l'article 7 des statuts.

II. — L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 octobre 1948 a :

1) porté le capital social de 325.000 francs à 2.000.000 de francs par la création de 1.675 parts nouvelles de 1.000 francs chacune, toutes souscrites et intégralement libérées et qui ont été attribuées comme suit :

— À M. Henri MARTIN : 10 parts.

— À M. Jules FERMAUD : 10 parts.

— À Mme VOINOT : 150 parts.

— À M. Paul CASTELNAU : 125 parts.

— À M. Louis PARLIER : 125 parts.

— À M. Édouard FERMAUD : 125 parts.

— A la Société « OMNIUM DES ROCHES-NOIRES » : 1.120 parts.

— À M. Eugène WARIN : 10 parts.

3) constaté que deux anciens associés avalent renoncé à leur droit préférentiel de souscription pour cette augmentation de capital ;

4) constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital à 2.000 000 de francs ;

5) admis en qualité de nouveaux *

— M Henri MARTIN, directeur de société, demeurant à Casablanca, rue des Français ;

— M. Jules FERMAUD, propriétaire, demeurant à Casablanca, 10, rue Casimir-Périer ;

— M Eugène WARIN, directeur de société, demeurant à Casablanca, 54, rue Georges-Mercié,

— et la Société « OMNIUM DES ROCHES-NOIRES, au capital de 4 millions de francs, dont le siège social est à Casablanca, rue des Français.

III. — L'assemblée générale extraordinaire des associés du 14 octobre 1948 :

1) décidé la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme ayant pour dénomination « PARLIER et FERMAUD » du fait de la décision de cette assemblée de changer la dénomination sociale, ayant le même objet, le même capital de 2 000 000 de francs, le même siège social, avec la même durée ;

2) approuvé les statuts de la société anonyme dont il est ci-après donné un extrait ;

3) nommé comme administrateurs pour une durée de six ans ;

M. Louis PARLIER, demeurant à Casablanca, 37, rue des Français ;

M. Édouard FERMAUD, demeurant à Casablanca, 10, rue C.-Périer ;

M. Paul CASTELNAU, demeurant à Paris, 87, bd Raspail,

et l'OMNIUM DES ROCHES-NOIRES, par abréviation ORON, société anonyme au capital de 4.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, 38, rue Gallieni ;

et constaté l'acceptation de leurs fonctions ;

4) nommé la Société Fiduciaire du Maroc, société anonyme au capital de 400.000 francs, dont le siège social est à Casablanca, 38, rue Gallieni, commissaire pour faire un rapport à la prochaine assemblée générale annuelle sur les comptes de l'exercice en cours, et constaté l'acceptation de ses fonctions ;

5) constaté la transformation définitive de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

IV. — Des statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 1948, il appert que la société anonyme a comme dénomination « PARLIER et FERMAUD ».

Elle continue à avoir pour objet :

Le commerce en général, y compris l'importation et l'exportation de tous vins, alcools et spiritueux, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Le siège social est établi à Casablanca, 33 à 45, rue des Français.

Le capital social est fixé à 2 millions de francs et divisé en 2.000 actions de 1.000 francs chacune, toutes Intégralement libérées et attribuées aux porteurs des parts de la société à responsabilité transformée, à raison d'une action de 1.000 francs pour une part de 1.000 fr.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

.....

Le conseil d'administration

Pour extrait et mention : Société fiduciaire du Maroc

L'administrateur délégué : J. LALIEU.

Société fiduciaire du Maroc

Augmentation de capital

« PARLIER ET FERMAUD »

(La Vigie marocaine, 20 novembre 1948)

I. — L'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 1948 de la société anonyme « PARLIER ET FERMAUD ». au capital de 2 000 000 de francs, dont le siège social est à Casablanca. 33 à 45, rue des Français, a décidé l'augmentation du capital social de 2.000 000 de francs à 4.000 000 de francs, par création de 2.000 actions nouvelles de 1 000 francs chacune, toutes à souscrire en numéraire et à libérer du quart à la souscription.

Cette même assemblée a conféré à M. Édouard Fermaud les pouvoirs les plus étendus pour effectuer la déclaration de souscription et de versement prévue par la loi.

II. — Aux termes d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Morvan, notaire à Casablanca, le 15 octobre 1948, M. Edouard Fermaud a déclaré que les 2.000 actions nouvelles de 1 000 francs chacune, représentant l'augmentation de capital susmentionnée. avaient toutes été souscrites par un seul souscripteur, et qu'il avait été versé par ce souscripteur une somme égale au quart du capital des actions par lui souscrites, soit au total 500 000 francs.

À cet acte est demeuré annexé, dûment certifié, l'état prescrit par la loi

.....

Société fiduciaire du Maroc

Augmentation de capital
« PARLIER ET FERMAUD »
(*La Vigie marocaine*, 16 avril 1949)

I. — Par délibération authentique en date du 8 janvier 1949, le conseil d'administration de la société PARLIER et FERMAUD, société anonyme au capital de 4 millions de fr., dont le siège social est à Casablanca, 33 à 45, rue des Français, a décidé à ce autorisé par l'article 8 des statuts, de porter le capital social de 4 à 5 millions de francs, par la création de 1.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000 francs chacune, toutes à souscrire en numéraire et a conféré à M Jean Laliou, expert-comptable, demeurant à Casablanca, 49, rue de l'Horloge, les pouvoirs nécessaires pour effectuer la déclaration de souscription et de versement relative à cette augmentation de capital.

.....

LE PRIX AFRICORANGE-PEKA-SOCHEB
152.000 francs : prime record du Tour
(*La Vigie marocaine*, 18 avril 1949)

VOILÀ la plus grosse prime du Tour du Maroc. Elle est due à la généreuse sportivité de MM. Parlier et Fermaud (Vins P. K.) et de la Société chérifienne de boissons gazeuses (SOCHEB) ¹. On lira en « Vigie Sports » le détail de la répartition de cette prime qui récompensera les vainqueurs du classement général et du classement nord-africain de façon vraiment royale et augmentera sensiblement les gains des vainqueurs d'étapes.

Nous avons eu souvent l'occasion de constater le bienveillant intérêt qu'Africorange et les Vins Péka, SOCHEB aussi, portaient aux sportifs.

¹ Directeur de la SOCHEB : Yves-M. Doornik.

En dotant aussi généreusement le Tour du Maroc, la course reine de la saison, MM. Parlier et Fermaud et les dirigeants de la firme SOCHEB en donnent une nouvelle preuve.

Aussi, nos coureurs, stimulés par la prime Africorange Péka-SOCHEB, les suiveurs et les si nombreux spectateurs du Tour, appréciant un si gros effort, seront-ils reconnaissants.

Tous avaient apprécié Africorange, les délicieux vins Péka, les parfaits produits SOCHEB, des noms bien connus, que nous aurons l'occasion de citer souvent au Tour du Maroc, parce que les bénéficiaires de ces primes auront bien mérité qu'on parle d'eux : ils leur porteront maintenant une chaude et reconnaissante amitié

Publicités
(*La Vigie marocaine*, 25 juillet-5 août 1949)



Nouveau soda Pamplemousse

« P.K. » inaugure ses nouvelles installations aux Roches-Noires
(*La Vigie marocaine*, 30 septembre 1949)

Une cordiale réception a marqué, hier après-midi, l'inauguration des nouvelles installations des établissements Parlier et Fermaud, dont la marque plus que centenaire « P.-K. » rayonne sur toute l'Afrique du Nord pour le plus grand plaisir des gourmets.

C'est, en effet, en 1847, que cette firme fut formée à Montpellier. En 1897, elle étendait son activité en Algérie où, bientôt, elle prenait une toute première place dans le monde vinicole

En fin 1946, elle s'installait également au Maroc où, se spécialisant dans les vins de qualité, elle créait à Casablanca, rue des Français, aux Roches-Noires, une installation moderne de mise en bouteilles unique en Afrique du Nord.

Ce sont ces installations que les invités visitèrent hier, sous l'aimable conduite de MM. Édouard Fermaud, directeur général de la firme, et Henri Martin, directeur de la filiale de Casablanca.

Parmi l'assistance, on remarquait notamment M. Cousté, chef de Région, délégué aux Affaires urbaines ; M. Malpertuy, secrétaire général de la Région ; M. Marazzani, vice-président de la commission municipale ; M. Sorel, chef des Services municipaux p. i. ; M. Dauphin, représentant la chambre de commerce et d'industrie ; M. Sebti, représentant la chambre de commerce marocaine ; M. Calmon, du Comité des industriels ; MM. Valette, du bureau des Vins et Alcools, représentant M. Féllcl, directeur du service du Commerce, Bessières, de la « S.A.V.A.S. », Quessada, Restany, représentant le Syndicat des négociants en vins, Auquier, de la Société Marseillaise, Israël, de la Compagnie Algérienne, Mazoux, du Crédit foncier d'Algérie, Reynaud. entrepreneur, Dantan, Meyret, Blanc, du Groupement des Roches-Noires, et de nombreuses personnalités du monde commercial et vinicole.

Les invités admirèrent sans réserve les installations et plus particulièrement les deux groupes « Chelle » qui, sans la moindre manipulation humaine, assurent le lavage des bouteilles. leur remplissage, le bouchonnage et l'étiquetage à la cadence de 3.000 bouteilles à l'heure.

Grâce à ce système unique en Afrique du Nord, un camion apportant le matériel vide peut repartir chargé après seulement une attente d'une demi-heure. À souligner que sur les 30 minutes utilisées pour le renouvellement du chargement, dix-huit sont employées au lavage des bouteilles. C'est dire combien le souci d'hygiène est grand chez « P.-K ».

Ce même souci, nous le retrouvons également lors de la fabrication du délicieux concentré d'orange « Africorange », portant également la marque « P.-K », marque des produits de qualités.

À l'issue de la visite, un vin d'honneur fut offert aux invités qui apprécèrent avec tout le plaisir qu'on pense les différents produits mis en vente par la firme : « blanc de blanc », « Ali DJara », « Cheblir », vermouth Fabiani, champagne « Parlier et Fermaud », rhum « Nigéria », fine Rémy Martin, eau-de-vie « P.-K. ».

Des toasts chaleureux furent portés au succès de la filiale de Casablanca, tandis que de vives félicitations étaient présentées à ses heureux réalisateurs et à leurs collaborateurs.

Publicités
(*La Vigie marocaine*, 23 décembre 1949, 1^{er} mars 1950)



ELVINGER 1708

Ah, le bon RHUM!

Le rhum Nigéria est un rhum agricole fin et velouté, obtenu par distillation directe du pur jus de la canne à sucre. Les indigènes des Antilles, qui s'y connaissent, ne boivent que du rhum agricole. Faites comme eux, préférez toujours le rhum Nigéria, le rhum agricole des Antilles.

Concessionnaires exclusifs pour le Maroc :
PARLIER et FERMAUD
33 à 45, rue des Français - CASABLANCA

RHUM NIGERIA

le rhum AGRICOLE des Antilles

Ah, le bon RHUM !

Le rhum Nigéria est un rhum agricole fin et velouté, obtenu par distillation directe du pur jus de la canne à sucre. Les indigènes des Antilles, qui s'y connaissent, ne boivent que du rhum agricole. Faites comme eux, préférez toujours le rhum Nigéria, le rhum agricole des Antilles.

Concessionnaires exclusifs pour le Maroc
PARLIER et FERMAUD
33 à 45, rue des Français — CASABLANCA
RHUM NIGÉRIA
le rhum agricole des Antilles

Publicités
(*La Vigie marocaine*, 22 juin, 11 juillet... 1950)



Bières RUOMS,
bière française de luxe
distribuée par Parlier & Fermaud
SOCHEB

CASABLANCA
La Vie sociale
(*La Vigie marocaine*, 19 juin 1951)

Anciens Cols-Bleus. — Le président et le comité sont heureux d'avoir à remercier les membres actifs, bienfaiteurs et leurs familles pour leur participation au pique-nique du 10 juin.

.....
Concours de boules organisé par la maison Parlier et Fermaud, dirigé par le camarade Pérou,

.....
La maison Parlier et Fermaud, avec son car sonore, animait cette réunion de famille. Le comité l'en remercia bien vivement.

LA QUINZAINE CASABLANCAISE DES VINS

EN MARGE DE LA QUINZAINE DES VINS
UNE VISITE INSTRUCTIVE
aux caves des Éts Parlier et Fermaud
(*La Vigie marocaine*, 12 juillet 1951)

Dans une rue des Roches-Noires, un grand portail cache à la vue du public, des bâtiments où les installations les plus modernes qui soient contribuent à l'étanchement de notre soif, et Dieu sait si celle-ci est difficile à satisfaire en cette période.

C'est là, en effet, que s'active du matin au soir, tout un monde de spécialistes, dont la tâche est de vous livrer les meilleures boissons aux meilleures conditions.

« Qu'importe le flacon, dit-on, pourvu qu'on ait l'ivresse ». La devise de la maison est toute autre. Le flacon est ici l'objet de soins tout aussi attentifs que le contenu, et la bouteille maculée qui entre par une porte, apparaît à l'autre, méconnaissable, cachetée et reluisante, portant étiquette et chapeau de couleur.

Nous sommes allés rendre visite aux Éts Parlier et Fermaud. et nous sommes sortis émerveillés par tout ce que nous avons pu voir en quelques minutes.

Les machines à laver, les chaînes de remplissage, automatiques, la mise en bouteille des bières et sirops, tout cela forme un cocktail, méticuleusement préparé et qui trouve sa destination sur le plateau des camions de livraison, grâce à une organisation en tous points parfaite.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer dans sa filiale de Casablanca M. Fermaud. en personne, qui se partage entre ses maisons de France, d'Espagne, d'Italie et du Maroc.

« La marque P. K. est aujourd'hui plus que centenaire, nous a-t-il dit. C'est, en effet, en 1847, que cette maison naissait. Elle devait, par la suite, prendre une extension extraordinaire et, bientôt, fonder des succursales à Rouen, centre principal d'exportation, à Paris, bien sûr, Béziers et Sète. Au début du siècle, les premiers jalons étaient plantés en Espagne, et là encore, l'établissement définitif de la marque devait suivre. En Alger et à Oran, des maisons étaient également fondées. Enfin, en 1946, devant l'essor que connaissait le Maroc qui, chaque jour, tendait à prendre une place prépondérante dans le monde, nous décidions la fondation de la Maison que vous visitez aujourd'hui ».

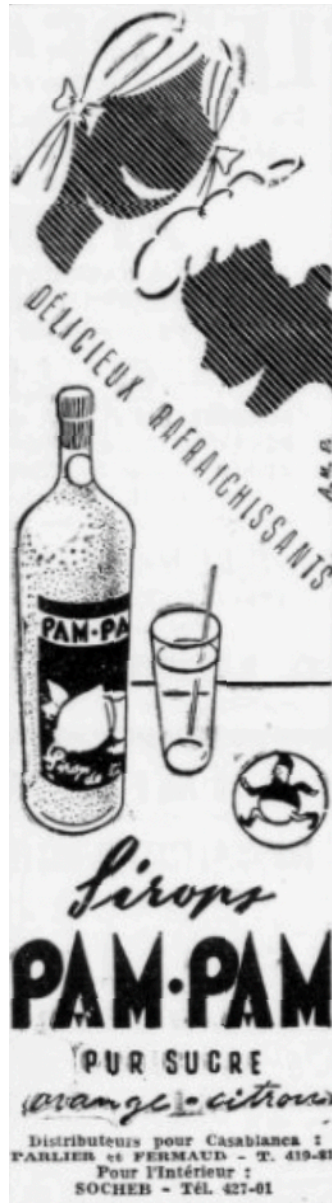
Et c'est ainsi que quelques mois plus tard, les Éts casablancais Parlier et Fermaud devenaient les principaux distributeurs des vins les plus réputés. Les bières Ruoms et Slavia les choisissaient comme leurs représentants exclusifs, les meilleures marques de champagne, d'alcools et d'apéritifs suivaient cette voie.

Ces temps derniers, les sodas « Pam-Pam » à l'orange, au citron et au pamplemousse étaient lancés et obtenaient le succès que l'on sait ; plus récemment encore, le jus de fruits « Ananas », délicieuse boisson qui s'accommode d'eau ou se boit pure, avec la même satisfaction.

Ainsi, les Éts Parlier et Fermaud desservent la plus grande partie du Maroc, Mazagan. Mogador, comme Beni-Mellal. Ils se sont enrichis, il y a peu de temps, des vins « Gris de Boulaouane », achetés à leur créateur, un vieux Marocain bien connu, M. Denay. Deux types de vins nouveaux sont également nés, le « Meziane » et l'« El Maliki » On voit quel développement a pris la maison de Casablanca des Éts Parlier et Fermaud.

Une dégustation à la Quinzaine des Vins, au stand P. K. vous sera profitable. Non seulement, elle enrichira les qualités d'appréciation de votre palais, mais elle vous permettra de mieux connaître les multiples richesses du Maroc et de l'Afrique du Nord.

Publicités
(La Vigie marocaine, 31 juillet 1951...)



Sirops Pam-pam pur sucre

Suivent divers mentions sans intérêt jusqu'à fin 1951.

WW 1979 :

CRÉMIEUX (Paul, David), président de sociétés. Né le 4 sept. 1908 à Marseille (B.-du-Rh.). Fils de Léonce Crémieux, courtier assermenté, et de M^{me}, née Adrienne Puget. Mar. le 9 oct. 1947 à M^{lle} Rosalie Berthet (2 enf. : Jean-Paul, Hélène). Études : Lycée Périer et École de commerce de Marseille. Carr. : attaché à la direction (1928) puis

président-directeur général (depuis 1955) de la Société Sapvin à Marseille, [« Les Vins Kiravi » Paris-Pantin, « Sapvin-Oran », « Parlier et Fermaud » Maroc, selon WWE 1967], vice-président-directeur général (1968), président-directeur général (1972-1978), puis président d'honneur (depuis 1978) de la Société des vins de France à Marseille, président-directeur général (1964-1978), puis président d'honneur (depuis 1978) de la société Bartissol, ancien conseiller du commerce extérieur de la France. Décor. : Croix de guerre 39-45, médaille des évadés. Sport : golf, navigation de plaisance. Membre du club La Pelle et des Golf-Clubs d'Aix-en-Provence et de Mâcon. Adr. : prof., 15, rue Fortia, 13001 Marseille et 25-33, route Principale du port, 92230 Gennevilliers ; privée, 64, bd de Courcelles, 75017 Paris.
